

Résumé de la vérification indépendante de la forêt Kenora – 2018

Cette vérification indépendante des forêts visait à évaluer la gestion de la forêt de Kenora pendant la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018, laquelle comprend les activités menées de la deuxième à la sixième année du plan de gestion forestière de 2012-2022 et l'élaboration du plan d'activités de la phase II qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2017. Elle portait également sur le rendement du titulaire du permis d'aménagement forestier durable (PAFD), Miitigoog LP, et le bureau de district de Kenora du ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF). Étant donné que Miitigoog a confié à contrat la gestion de la forêt de Kenora à Miisun Integrated Resource Management Co., son évaluation dépend du rendement de Miisun. Ce rapport d'audit renvoie à la fois à Miitigoog et à Miisun lorsqu'il fait référence à « la société ». La vérification a été effectuée par une équipe de quatre professionnels possédant chacun une vaste expérience en gestion forestière.

Le processus de vérification intègre des éléments de gestion des risques, en utilisant le concept largement reconnu selon lequel le risque est fonction à la fois de la probabilité qu'un événement se produise et de l'incidence de cet événement s'il se produit. Le MRNF a établi les procédures pour lesquelles la non-conformité aurait des répercussions négatives moyennes à élevées sur la durabilité comme obligatoires, mais les procédures associées à des répercussions faibles comme facultatives. Au début du processus de vérification, l'équipe de vérification s'est fondée sur son expérience pour examiner les éléments probants liés aux procédures facultatives et évaluer le risque de non-conformité ou les résultats négatifs associés à chaque procédure. Ce processus a permis de déterminer que 11 des 76 procédures facultatives devraient faire l'objet d'une vérification. L'évaluation des risques a été examinée et acceptée par le Comité du Fonds de réserve forestier (CFRF).

L'équipe de vérification a examiné des échantillons prélevés dans 28 à 41 % des zones traitées par chaque type d'activités menées pendant la période de vérification. Dans le cadre de cette évaluation, les vérificateurs ont examiné 45 % des activités financées par le Fonds de reboisement en 2016-2017, année du rapport sur les procédures spécifiées. Les enquêtes des sites ont été effectuées par camion et hélicoptère. La partie effectuée par camion comprenait des représentants des bureaux régionaux et de district du MRNF, de la société, du CFRF et du comité local de citoyens. En plus de l'examen des activités, la vérification a porté sur l'élaboration de la phase II des activités planifiées, la préparation des calendriers de travail annuels et des rapports annuels, ainsi que sur les divers programmes de surveillance en place.

Les résultats de la vérification sont très positifs. Les activités se sont très bien déroulées et l'équipe de vérification a constaté que celles menées sur le terrain correspondaient à celles signalées par le Fonds de reboisement en 2016-2017 et pour la période de vérification en général. La principale préoccupation rencontrée a été l'incapacité de la société à mettre sur pied un programme d'entretien. L'un des principaux objectifs du PGF de 2012 était d'accroître la teneur en conifères de la forêt. Un vaste programme d'entretien a donc été planifié pour y parvenir. Toutefois, si la tendance actuelle se maintient, cet objectif et certains autres du PGF ne seront pas atteints. Sans effectuer l'entretien planifié, la forêt ne ressemblera pas à celle prévue dans le PGF. Pendant la période visée par le plan actuel, les répercussions du manque d'entretien ont été limitées, car la récolte a été plus faible que prévue. En termes de superficie, seulement 31 % de la zone prévue a

été récoltée au cours des six premières années du PGF. La vérification précédente avait fait ressortir un certain nombre de préoccupations concernant l'orientation stratégique du PGF. L'équipe de vérification applaudit l'intention de la société d'élaborer un PGF réaliste au cours du prochain cycle de planification.

En plus des constatations d'absence d'entretien et d'atteinte peu probable de certains objectifs du PGF, voici d'autres constatations dignes de mention :

- les trois rapports autochtones associés à la planification sont désuets ou contiennent peu de renseignements propres à la collectivité, ce qui limite leur utilité
- plusieurs constatations portaient sur les défis de la planification et de la gestion des valeurs de la forêt
- les changements aux prescriptions touchant les opérations forestières et aux règles sylvicoles de base planifiées qui sont déterminés par la société au cours des évaluations sur le terrain ne sont pas signalés ou ne font pas l'objet d'un suivi
- peu de problèmes ayant donné lieu à des recommandations dans le cadre de la vérification indépendante précédente ont été réglés efficacement

Nonobstant les problèmes indiqués ci-dessus, l'équipe de vérification a conclu que la forêt a été gérée de façon durable et que Miitigoog LP respectait les conditions du PAFD. Les principaux facteurs à l'appui d'un bilan positif de la vérification sont :

- le MRNF et la société entretiennent d'excellentes relations de travail
- la société a établi de bonnes relations avec les collectivités des Premières Nations et s'est fortement engagée auprès d'elles, ce qui se traduit par une pratique exemplaire
- le comité local de citoyens fonctionne très bien et est bien soutenu par le bureau de district du MRNF ainsi que par la société
- le renouvellement suit le rythme de la récolte
- grâce à un suivi efficace et à la mise en place de programmes de conformité par le MRNF et la société qui ont assuré une supervision efficace, le MRNF est maintenant en mesure d'effectuer un plus grand nombre d'inspections
- la société et les autres titulaires de permis forestiers ont réussi à effectuer leurs paiements à la Couronne pendant une période difficile et sont en conformité avec les exigences du PAFD à la fin de la période de vérification.

En tenant compte de l'ensemble des résultats et des décisions, l'équipe de vérification conclut que la gestion de la forêt de Kenora était généralement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur pendant la période visée par la vérification ainsi qu'aux conditions du permis d'aménagement forestier durable n° 550400 détenu par Miitigoog LP. La forêt est gérée conformément aux principes de l'aménagement forestier durable, tels qu'ils sont évalués dans le cadre du processus et du protocole de vérification indépendante des forêts.